

On nous communique la lettre suivante :

Roubaix, le 23 décembre 1870.
A Monsieur le maire de Roubaix.

Monsieur,
Dans les circonstances pénibles où nous nous trouvons, par cette saison rigoureuse que nous allons traverser, toutes nos pensées, toutes nos sympathies se tournent irrésistiblement vers ces pauvres enfants de notre ville, exposés à tant de privations, soumis à de si rudes épreuves ; et il semble que tous nos efforts doivent tendre à améliorer autant qu'il est en nous leur situation et à leur rendre, au moins, les sacrifices qu'ils font pour la défense de la patrie.

Ces réflexions m'ont engagé à prendre l'initiative d'une mesure qui, je l'espère, méritera votre approbation et rencontrera de nombreux imitateurs. Je distribue chaque année à ma clientèle des étrennes, minimes pour chacun d'eux, mais dont le total s'élève cependant à la somme de trois cents francs.

Il est peu de familles qui ne comptent un ou plusieurs de leurs membres sous le drapeau, et j'ai pensé qu'elles renonceraient facilement à une étrenne, si elles savaient que cette somme a reçu une autre destination, conforme, je l'espère, au désir de chacune d'elles.

Je viens donc, Monsieur le Maire, mettre à votre disposition cette somme de trois cents francs, à prendre en marchandises à votre convenance pour être distribuées dans les ambulances aux mobilisés de notre ville.

Si je donne de la publicité à cette innovation, ce n'est pas par une vaine ostentation, mais pour que mes clients soient prévenus, et que mes collègues adoptent cette mesure d'humanité et de convenance.

Veillez agréer, Monsieur le Maire, l'assurance de ma parfaite considération.
Grand-Rue, 36.

M. Dubreuil vous adresse la lettre suivante :

Albert, 23 décembre 1870.
Monsieur le directeur du Journal de Roubaix.

J'ai l'honneur de vous écrire cette lettre pour vous prier de vouloir bien engager les familles à ne pas s'alarmer outre mesure sur la destination qui m'a frappé. J'aurais été heureux, il est vrai, de pouvoir rester à la tête des enfants qui m'avaient été confiés, et c'est bien là la plus grande douleur qui m'accompagne dans la retraite, mais je dois m'acquiescer, et nous devons tous nous incliner devant les décisions supérieures.

L'empêchement à nos portes ; ce n'est ni l'heure, ni le moment de récriminer, j'accepte sans murmure, et sans me plaindre le coup qui me frappe, et j'engage tout le monde, dans l'intérêt général, à vouloir bien imiter mon exemple. Que les familles exhortent leurs enfants à l'obéissance et aux sacrifices, rien n'est possible sans cela.

Quand moi, qui ai la conscience de mes actes, qui suis que jusqu'au dernier moment, j'ai été droit, dévoué et honnête, je rentre dans les rangs comme simple soldat. A côté des camarades, je ferai mon devoir croyez-le et quand il le faudra, mes conseils et mon expérience ne leur feront pas défaut. Ma tâche sera sans doute moins brillante ; pour moi elle sera tout aussi belle.

Je remercie la ville de Roubaix de la sympathie qu'elle m'a montrée dans ma marche et vous prie, M. le directeur, de vouloir bien publier cette lettre et agréer en même temps l'assurance de mes sentiments les plus distingués.

V. DUBREUIL.

Nous imiterons la réserve de M. Dubreuil, quant à la discussion des faits qui ont amené sa démission. Ce n'est, comme il le dit fort bien, ni l'heure, ni le moment des récriminations.

Mais si la gravité des circonstances nous fait regretter de ne pouvoir expliquer, comme nous le voudrions, la conduite de M. Dubreuil, nous n'hésitons pas à affirmer avec tous ses amis, qu'elle lui a été dictée par un sentiment de dignité auquel il est juste de rendre hommage. — J. R.

MM. les Actionnaires de la Compagnie anonyme du chemin de fer de Lille à Valenciennes et ses extensions sont convoqués en assemblée générale extraordinaire le lundi 16 janvier prochain à une heure de relevée au siège social, 16, rue Jean-Sans-Peur, à Lille.

L'ordre du jour est ainsi fixé :
Extensions. — Contrats divers.

L'éclipse annoncée pour le 22 décembre, a été parfaitement visible pour notre région. Le soleil, dont les rayons s'étaient assemblés depuis quelques jours, avait reparu hier dans toute sa splendeur, ce qui nous a permis d'observer aisément le phénomène astronomique.

Un boulanger de notre ville, M. Carlier, vient d'offrir à l'autorité, un cheval avec ses harnais pour toute la durée de la guerre.

VILLE DE ROUBAIX.

Cours public de chimie.

Lundi 26 décembre à 8 h. 1/4 du soir.

Action de l'acide sulfurique sur l'Indigo. Précautions à prendre pour que l'indigo soit facilement attaqué par les agents qui doivent en opérer la dissolution. Acide sulfureux indigotique. Préparation du carmin d'indigo.

Cours public de physique.

Mardi 28 décembre à 8 h. 1/4 du soir.

Télégraphie sous-marin. Structure des câbles sous-marins. Application de la télégraphie électrique à la sécurité des chemins de fer. Télégraphes portatifs.

Faits divers.

Un écrit de Tournai... Un horrible assassinat a été commis samedi soir à Stamburges. Le vol a été le mobile du crime, et il est à supposer que le malfaiteur a pris sa victime pour un autre, car celui qui est tombé sous ses coups était un pauvre ouvrier, qui n'avait pas d'argent sur lui et qui ne devait pas en recevoir ce jour-là.

Le scieur, âgé de soixante ans, retournait de sa besogne, vers six heures. Au détour d'un chemin, vers le milieu du petit bois de la Garenne, il reçut au front un coup de bâton ferré ou d'un instrument quelconque qui lui ouvrit le crâne. Il tomba. Son agresseur lui retourna les poches et, le laissant pour mort, s'enfuit à travers le taillis.

Cependant le vieux scieur reprit ses sens, parvint à se relever et, laissant sur son chemin une longue traînée de sang, il regagna même sa demeure ; mais il expira quelques instants après, sans avoir pu donner à sa famille aucun renseignement intelligible.

Bien qu'il eût les poches retournées et que sa mallette fut disparue, la police pensa d'abord qu'il était peut-être tombé sur une pierre anguleuse, et que tout se réduisait à un accident, mais elle ne tarda pas à se convaincre, dans le bois, qu'un drame avait eu lieu. Là, sur un terrain uni, se trouvaient, au milieu d'une mare de sang, la casquette et la pipe de la victime.

On avait pénétré tout autour et l'on voyait, dans la neige, les traces de l'assassin qui avait gagné au large à travers les buissons, comme nous l'avons dit.

Le parquet de Tournai, accompagné de quelques gendarmes de Basècles et des environs, s'est transporté lundi sur les lieux. On dit qu'une arrestation a été faite hier.

— Signalement important. — Prière de faire rechercher activement et arrêter le nommé Nicolas-Placide Legrand, manouvrier à Wassigny, âgé de 52 ans ; porte ordinairement un collier de barbe brune un peu grisonnant ; front assez haut ; visage demi-plein. Signe particulier : amputé de la main gauche.

Cet individu est incriminé d'un double assassinat ; l'un sur la personne de M. le juge de paix de Wassigny, l'autre sur la personne d'un garde particulier.

En cas d'arrestation, le faire conduire sous bonne escorte par devant le soussigné et y a mandat d'arrêt.

Fait au parquet de Vervins, le 15 décembre 1870.

Le procureur de la République,

PAISANT.

Dernières nouvelles

Nous avons reçu aujourd'hui une grande quantité de journaux.

Le service postal entre le Nord et Bordeaux sera prochainement rétabli.

Ainsi qu'il était facile de le prévoir, la sortie qui a eu lieu le 21 et dont parlent les dépêches de Versailles, avait pour but de favoriser une attaque des Français appuyée par un corps d'armée assez considérable, c'est du moins ce qui semble résulter d'une dépêche arrivée aujourd'hui à Bruxelles. Nos troupes auraient marché dans la direction de Compiègne. Nous donnons ces renseignements sous toutes réserves.

On persiste à croire qu'une action importante est à la veille de s'engager à Amiens. Jusqu'ici il n'y a eu que des combats d'avant-postes.

A Abbeville, Rocroy et St-Quentin on ne signale rien d'important.

Dépêches télégraphiques

(Service particulier du Journal de Roubaix.)

Londres, 23 décembre.

Le Times dit que M. Schenck est chargé de proposer la réouverture des négociations concernant l'Alabama.

Le Standard croit savoir que le Gouvernement français demande les bons offices de l'Angleterre afin d'obtenir un laissez-passer de Paris pour le plénipotentiaire représentant la France à la conférence.

D'après le Daily Telegraph, M. Thiers sera représentant de la France.

Si la Prusse soumet l'affaire du Luxembourg à l'arbitrage, les Etats-Unis seront arbitres.

AVIS AU PUBLIC

Envoi des lettres à Paris.

Pour faire cesser le blocus moral et intellectuel dont les ennemis étréignent Paris, l'administration est décidée à lire tout le possible, et même l'impossible.

Le public est prévenu qu'il peut adresser à la préfecture de Tours, sous enveloppe affranchie, au nom de Alphonse Feillet, chargé de la direction de ce service postal exceptionnel, toutes les lettres à destination de Paris. Ces lettres, sur papier plure d'ignon, de petit format, doivent aussi être affranchies, selon les règlements ordinaires de la poste. On ne recevra aucune lettre chargée.

Par suite des circonstances difficile où nous nous trouvons, de grand nombre de ces dépêches, et dans l'ordre même de leur transmission, les dépêches seront irrégulières, et l'on ne peut répondre de leur arrivée à Paris.

En tel endroit, qu'on en gonfle un autre en tel lieu que des pigeons sont partis. C'est le désigner d'avance à l'attention et aux attaques de nos ennemis. Plus tard, lorsque l'étranger aura été repoussé, l'administration dira au plus ce qu'elle aura essayé, pour le servir et rendra, à l'égard de ceux qui auront bien voulu l'aider dans sa tâche, témoignage de leurs bons efforts et de leurs bons conseils.

Les divers moyens de communication que les citoyens, animés du bien public, pourraient imaginer et dont ils donneront connaissance à M. Feillet, seront tous l'objet d'une sérieuse attention et essayés s'ils paraissent pratiques. Mais on ne répondra pas à ceux qui les auront proposés, même, et peut-être surtout, si l'on devait se servir de leurs expédients ingénieux. Pour la réussite de ces tentatives difficiles, le plus grand secret est nécessaire. Aussi l'administration demande avec instance à la presse française, de vouloir bien s'abstenir d'indiquer qu'on construit un ballon en tel endroit, qu'on en gonfle un autre en tel lieu que des pigeons sont partis. C'est le désigner d'avance à l'attention et aux attaques de nos ennemis.

Plus tard l'orsque l'étranger aura été repoussé, l'administration dira au plus ce qu'elle aura essayé, pour le service et rendra, à l'égard de ceux qui auront bien voulu l'aider dans sa tâche, témoignage de leurs bons efforts et de leurs bons conseils.

Prière est faite à ceux qui adresseront des communications, de mettre leur nom et leur adresse bien lisibles.

avis important aux familles des prisonniers de guerre.

Toutes les lettres reçues ou envoyées par les prisonniers sont soumises à la censure.

Il importe donc, pour assurer leur prompt arrivée, non seulement qu'elles ne renferment rien qui puisse éveiller l'attention de la police prussienne, mais encore qu'elles soient faciles à lire.

A cet effet, il faut qu'elles soient brèves, d'un style clair, et d'une écriture très-lisible.

L'expérience a montré que les lettres auxquelles manquent l'une de ces trois qualités, mises en réserve par les censeurs pour être lues à loisir, arrivent souvent après plusieurs semaines de retard.

Les commerçants des Etats neutres, qui ont des correspondants en Allemagne, obtiennent facilement par leur entremise des mandats de la poste, payables dans les lieux d'internement des prisonniers ; c'est un des meilleurs moyens de leur faire parvenir de l'argent.

AVIS

concernant les lettres adressées aux militaires.

Les lettres adressées aux militaires faisant partie d'un corps d'armée en campagne ne doivent porter sur l'adresse et que les indications suivantes :

- 1° Les noms et prénoms.
2° Le numéro du régiment.
3° Le numéro de la division.
4° Le numéro du corps d'armée.

Exemples :

M. RICHARD, Louis
39^e régiment de marche,
2^e division. — 15^e corps d'armée.

M. BLANC, Henri
garde mobile de la Dordogne.
3^e division. — 15^e corps d'armée.

Il importe surtout que la désignation du corps d'armée termine l'adresse et soit bien indiquée, sans y joindre le lieu de campement qui est essentiellement mobile.

Tours, 27 novembre 1870.

Le directeur général des télégraphes et des postes,

Signé : STEENACKERS,

CHEMIN DE FER DUNORD

DE LILLE A MOUSCRON :
Lille, dép., Matin : 5.30 — 7 h. — 8.3 — 9.55 — 11.05 — 12.30 — Soir : 2.20 — 4.30 — 5.30 — 7.55 — 11.
Roubaix, dép., Matin : 5.47 — 7.18 — 8.48 — 10.13 — 11.23 — 12.48 — Soir : 2.38 — 4.48 — 5.48 — 8.13 — 10.47
Tourcoing, dép., Matin : 5.54 — 7.29 — 8.59 — 10.24 — 11.34 — 12.59 — Soir : 2.49 — 4.59 — 5.59 — 8.24 — 10.52

Mouscron, (heure belge) Arr. Matin : 6.40 — 7.45 — 9.46 — 10.40 — 11.50 — 1.15 — Soir : 3.05 — 5.15 — 6.15 — 8.40
DE ROUSCRON A LILLE
Mouscron (heure belge) dép. Matin : 7 h. — 8 h. — 9.30 — 11.05 — 12.05 — Soir : 1.40 — 3.21 — 5.53 — 7.10 — 9.10.
Tourcoing, (heure franc) dép. Matin : 5.10 — 7.12 — 8.12 — 9.42 — 11.17 — 12.17 — Soir : 1.52 — 3.33 — 6.03 — 7.28 — 9.24
Roubaix, dép. Matin : 5.17 — 7.21 — 8.21 — 9.51 — 11.26 — 12.26 — Soir : 2.01 — 3.42 — 6.13 — 7.38 — 9.36
Lille, arr. Matin : 5.35 — 7.39 — 8.39 — 10.09 — 11.44 — 12.44 — Soir : 2.19 — 4 h. — 6.31 — 7.56 — 9.54.

AVIS AUX FAMILLES

Pour parer aux rigueurs de la saison : 1000 CABANS EN DRAP BLEU

Confectionnés pour l'ordonnance militaire, sont mis à la disposition des familles, au prix de fr. 23

En vente à la Librairie J. Reboux, 1, RUE NAIN, 1.

Règlement sur les manœuvres de l'infanterie. Prix : 75 centimes.

AVIS

La compagnie des mines de Béthune informe MM. les consommateurs qu'à l'approche de la saison d'hiver elle approvisionnera ses dépôts de bons charbons et briquettes, pour foyers domestiques à des prix modérés. Elle les engage à faire dès maintenant un approvisionnement suffisant pour le cas où les communications deviendraient moins faciles. S'adresser à son Agence rue Pellart, 31 où à son dépôt rue Latérale près la rue du chemin de fer.

AVIS

D raps pour vareuse et uniforme de garde nationaux, chez MM. Léon Duthoit et C^o, 2, rue du Chemin-de-Fer

AVIS

Echange de billets contre or PRIME, 5 FR. AU MILLE. S'adresser rue J.-J. Rousseau 20, à Lille.

AUX ARMES ? Chant patriotique dédié aux défenseurs de l'indépendance nationale

MM. J. CUVELIER et VICTOR VERDIER de Lille, viennent de publier une composition toute d'actualité que nous nous empressons de signaler. En vente au bureau du journal, et chez tous les marchands de musique. Prix : 1 fr.

ON DEMANDE de suite des ouvriers TAILLEURS, pour façons, grandement payées. S'adresser rue St-Georges, 4, Grands Magasins de la Providence.

DENTIS DE PUIS 5 FRANCS Verbrugghe, dentiste.

Rue de l'Hospice, 10, Roubaix. Nouveaux dentiers sans ressorts, mastication et prononciation garanties en huit jours. TOUS LES JOURS, Consultations gratuites de midi à deux heures. M. VERBRUGGHE se rend à domicile et échange les pièces mal faites.

AVIS

aux gardes nationaux, tailleurs et confectionneurs. DÉPOT DE TISSUS pour vareuse et pantalon d'uniforme rue Saint-Georges, n° 4 et 6, Roubaix. Etoffe vareuse à 4 fr. 75. Drap bleu mat à 6 fr. 90. Drap castorine bleu 8 fr. 90. Drap castorine bleu supérieur 10 fr. 90. Drap castorine extra fin 15 fr. 75.

POUR ÉVITER LES CONTREFAÇONS DU CHOCOLAT-MENIER IL EST INDISPENSABLE D'EXIGER LES MARQUES DE FABRIQUE avec le véritable nom

Envoi des dépêches télégraphiques à Paris.

Les dépêches privées, destinées à être transmises à Paris par des pigeons voyageurs sont reçues dans tous les bureaux de télégraphie ou de poste. 50 centimes par mot. Renseignements à l'intérieur des bureaux.

GUÉRISON DE LA PHTHISIE PULMONAIRE

ET DE LA Bronchite Chronique. Traitement nouveau. — Brochure de 136 pages, 3^e édition, par le docteur JULES BOYER. On reçoit cet ouvrage franco en adressant 1 fr. 50 en timbres-poste, au D^r Jules BOYER, 95, Boulevard Magenta, ou à M. DELAHAYE, librairie, 23, place de l'École de Médecine, à Paris.

Compagnie d'assurances générales SURLAVIE

87, — rue de Richelieu, — 87. FONDÉE EN 1819. La plus ancienne des compagnies françaises d'assurances sur la vie. Fonds de garantie : 90 millions réalisés. ASSURANCES POUR LA VIE ENTÈRE. — Le capital payable aussitôt le décès de l'assuré. ASSURANCES MIXTES. — Le capital payable à une époque déterminée à l'assuré, s'il vit, ou aussitôt son décès, à ses héritiers. ASSURANCES A TERME FIXE. — Le capital payable seulement à l'époque fixée, soit à l'assuré s'il est vivant, soit à ses héritiers, s'il est décédé.

PARTICIPATION DE 50 0/0 dans les bénéfices produits par ces 3 natures d'assurances

RENTES VIAGÈRES immédiates ou différées sur une ou plusieurs vies. Affaires réalisées pendant les années 1868-1865. Capitaux assurés..... 120,919,753 f.19 Rentes viagères..... 1,814,835 30 Assurances en cours au 31 décembre 1869. Capitaux assurés..... 278,128,727 f. 47 Rentes viagères..... 6,300,449 10 Répartition aux assurés pour les bénéfices de la période biennale 1868-1869..... 2,529,307 S'adresser, pour renseignements et prospectus, à MM. Loncke père et fils, dires particuliers, 20, rue de la Barre, à 4

BOURSE DE LILLE. Cours du 22 Décembre 1870.

Table with columns for various financial instruments and their prices. Includes 'OBLIGATIONS DES VILLES', 'VALEURS LOCALES', and 'MARCHÉ DE DOUAI'.

MARCHÉ DE DOUAI du 21 décembre. Table listing prices for various goods like flour, oil, and other commodities.

MARCHÉ DE BOURBOURG du 21 décembre. Table listing prices for various goods like flour, oil, and other commodities.

MARCHÉ DE BÉTHUNE du 21 décembre. Table listing prices for various goods like flour, oil, and other commodities.

MARCHÉ DE CAMBRAI du 21 décembre. Table listing prices for various goods like flour, oil, and other commodities.